

# Ma FNH :

des solutions pour mon quotidien



**JE SUIS ADHÉRENT, JE BÉNÉFICIE DE L'ENSEMBLE DES SERVICES  
OFFERTS OU NÉGOCIÉS PAR MA FÉDÉRATION  
COMMENT ? AVEC MON NUMÉRO D'ADHÉRENT**

**SERVICE ADHÉSIONS :**

**adhesions@federation-habillement.fr ou T : 01 42 02 17 69**

**www.federation-habillement.fr**

**FNH** **FÉDÉRATION  
NATIONALE  
DE L'HABILLEMENT**  
BOUTIQUES DE MODE  
INDÉPENDANTES

# LES SERVICES INCLUS DANS MON ADHÉSION

## Conseils juridiques

**En droit social :** je bénéficie des conseils personnalisés du service juridique en droit social et sur ma convention collective, ainsi que des outils spécifiques mis à ma disposition par le service. Deux juristes spécialisées sont à ma disposition en cas de besoin.

**En droit commercial :** je peux faire appel à l'avocat de la Fédération, spécialisé en droit commercial, droit au bail et tout ce qui touche à l'exercice de mon métier.

**Assurance protection juridique :** l'entreprise que j'ai fait adhérer à la FNH bénéficie, pour son ou ses établissements déclarés, du contrat d'Assurance protection juridique de la Fédération : CFDP.

### Comment ?

Je contacte le service Adhésions, qui fait suivre ma demande aux experts concernés.

Ceux-ci doivent notifier dans les 24 heures la réception de la demande et le délai de réponse. En cas d'urgence, je le précise bien à mon interlocuteur.

En cas de besoin, je contacte directement les services de la CFDP, comme indiqué sur la notice\*, ou bien je passe par le service Adhésion de la FNH.

\*sur [www.federation-habillement.fr](http://www.federation-habillement.fr)

## Déclarations administratives obligatoires

**Pour l'Eco-participation Textile :** grâce à mon adhésion, je n'ai plus à me préoccuper des formalités administratives concernant la déclaration annuelle à l'éco-organisme de la filière : ECO-TLC. La FNH se charge de faire la



déclaration, de régler la contribution et de m'envoyer dans l'année l'attestation que l'inspecteur des impôts peut me réclamer.

**Comment ?** Je n'ai rien à faire, la FNH se charge de tout et me transmet mon attestation

### Pour le médiateur de la consommation :

puisque je dois obligatoirement afficher en boutique les informations concernant le médiateur de la consommation, la FNH fait le nécessaire à réception de ma cotisation. Comment ? La FNH m'adresse l'autocollant correspondant.

## Actions métier

**Dépannage d'articles :** si j'ai une lingerie ou une mercerie, je peux faire appel à la FNH en cas de rupture de stock, pour une pièce spécifique, ce qui m'évite d'avoir à passer des commandes de réassorts inutiles.

**Comment ?** Il suffit de transmettre un message au service Adhésions en précisant les références de l'article recherché et mes coordonnées ; ma demande est diffusée dans de très brefs délais à tout le réseau Adhérents et je peux recevoir une réponse rapidement, voire dans l'heure. Je suis mis en relation avec l'adhérent pour convenir de l'envoi de l'article.

**Petites annonces :** je vends mon mobilier, ma boutique : je peux transmettre à la FNH l'annonce qui sera ouverte à tous sur le site de la Fédération.

**Comment ?** Je transmets mon annonce au service Adhésions qui se charge de la valider avant de la diffuser.

**Recherche de compétences :** en cas de besoin de recrutement, la FNH, qui est consultée pour le reclassement de salariés d'une boutique en liquidation, me fait connaître la possibilité d'avoir des compétences proches de chez moi.

**Comment ?** Je me connecte sur mon compte FNH dans le site web de la Fédération.

**Réseaux sociaux :** les photos de ma boutique et des marques que je propose sont récupérées sur le compte Instagram de la Fédération pour augmenter ma visibilité sur ce réseau. La FNH utilise son propre réseau pour le mettre à la disposition de ses adhérents.

**Comment ?** J'alerte immédiatement la FNH sur ma démarche Instagram afin qu'elle me référence sur son compte et augmente ma visibilité.

## L'information

**Diffusion d'informations par tous moyens :** la FNH diffuse régulièrement des informations sur son site, par mail, sur les réseaux sociaux et par voie postale : je suis automatiquement destinataire en tant que membre. Si je m'aperçois que je ne les reçois pas, j'en informe immédiatement le service Adhésions pour faire corriger mes coordonnées.

**Animations régionales :** les Chambres régionales FNH organisent localement des anima-

tions qui m'apportent des informations ciblées et me permettent de rencontrer mes collègues commerçants, d'échanger avec eux sur ma profession.

**Comment ?** Je renseigne précisément mes adresses postales, électroniques et réseaux sociaux, ce qui me permettra d'être informé en temps réel sur les actions de la Fédération. Je peux également contacter le service Adhésions qui me renseignera sur les événements en cours ou fera remonter aux services ad hoc mes besoins du moment. Je m'inscris lorsque je reçois une proposition qui m'intéresse.

## La formation

**Formations FNH :** lorsque je m'inscris ou j'inscris des salariés aux formations proposées par la FNH, dans le cadre du plan de formation, toutes les formalités administratives sont prises en charge par la FNH.

**Comment ?** Je dois simplement transmettre au service Formations FNH les documents nécessaires pour mon dossier ; le service Formations me rappellera et effectuera les démarches pour moi jusqu'au remboursement des frais par l'OPCA, l'organisme collecteur des fonds de formation : Agéfos Pme pour les salariés, Agéficé pour les non-salariés.

# LES TARIFS NÉGOCIÉS SPÉCIFIQUEMENT POUR MOI, PAR LA FNH

**Diminution de mes coûts d'assurance et augmentation de ma protection :** sur la plateforme FNH expert, je peux trouver une assurance multirisque boutique, une protection du dirigeant et de l'entreprise, une protection familiale intégr@le, spécialement négociées pour moi.

**Comment ?** Sur la plateforme [www.fnh-expert.net](http://www.fnh-expert.net), je peux faire la simulation de ma prime pour la Multirisque boutique et pour les deux autres assurances. Je trouverai les grilles tarifaires, particulièrement avantageuses. Il

suffit de suivre les indications sur le site pour y souscrire ou contacter les experts en charge des contrats FNH au numéro indiqué sur le site.

**Diminution de mes coûts d'énergie :** la FNH a contracté avec un collectif énergie qui nous permet de renégocier nos contrats d'énergie et de faire baisser nos charges. Ce collectif propose également des prestataires pour le relamping à des tarifs privilégiés.

**Comment ?** Je me connecte sur mon compte sur le site de la FNH et sur le lien qui me mène directement sur la plateforme dédiée à l'éner-

gie. Je postule pour des négociations de groupe qui m'intéressent.

**Soutien dans mon investissement d'aménagement de boutique :** je peux profiter à des conditions avantageuses de la nouvelle gamme d'aménagement de boutique de RETIF et sur le social Mirror de Dynamic View.

**Comment ?** En me connectant sur mon compte FNH, j'ai accès au détail des prix négociés ainsi qu'au contact dédié aux adhérents FNH.

**Soutien dans mon investissement de logiciel de caisse Fastmag :** la FNH a négocié des tarifs très avantageux avec le logiciel de caisse Fastmag, l'un des plus complets sur le marché.

**Comment ?** En me connectant sur mon compte FNH, j'ai accès au détail des prix négociés ainsi qu'au contact dédié aux adhérents FNH.

**Financement du développement de mon entreprise :** la FNH a créé pour ses adhérents, avec le soutien de BPI France, le prêt Mod'Envol. Il finance mes investissements matériels et immatériels, hors fonds de commerce, mes travaux de modernisation, d'extension, de sécurité... mon équipement, mobilier, enseigne, matériel..., l'augmentation du besoin en fonds de roulement généré par mon projet de développement. Il est réservé aux membres de la FNH et implique le paiement de la cotisation tout au long du prêt accordé.

**Comment ?** Je me connecte à la plateforme FNH Expert et je remplis le dossier de demande de prêt. Il sera examiné dans un premier temps par un comité d'éligibilité qui validera l'apport des pièces exigées et le respect des conditions d'éligibilité. Tout est détaillé sur la plateforme FNH Expert.

**Soutien dans ma gestion du personnel avec le logiciel RH Suite :** RH Suite est un logiciel d'aide à la gestion du personnel, facile, très complet, agréé par l'Urssaf. Le service juridique de la FNH a veillé à ce que toutes les spécificités de la convention collective y soient bien intégrées.

**Comment ?** En me connectant sur mon compte FNH, j'ai accès au détail des prix négociés ainsi qu'au contact dédié aux adhérents FNH.

**Soutien dans ma démarche de déploiement commercial sur les réseaux sociaux :** la FNH travaille depuis plusieurs années sur le développement de la visibilité des commerçants de la mode sur les réseaux sociaux, avec un spécialiste, Référence DMD. Une proposition de mutualisation d'un community manager est faite aux boutiques qui en ont le besoin et aux commerçants qui n'ont pas le temps de s'investir au quotidien dans l'apprentissage de ces nouveaux outils.

**Comment ?** En me connectant sur mon compte FNH, j'ai accès au détail des prix négociés ainsi qu'au contact dédié aux adhérents FNH.

**Aide au déstockage avec Modz :** partenaire depuis bien des années de la FNH, Modz récupère mes fins de collection pour les vendre sur son site.

**Comment ?** En me connectant sur mon compte FNH, j'ai accès au détail des prix négociés ainsi qu'au contact dédié aux adhérents FNH.

## TÉMOIGNAGE

“ Si j'additionne toutes les économies que je peux faire grâce à la FNH, j'amortis très vite ma cotisation. En plus, je participe à la visibilité de ma Fédération, en lui donnant le poids dont elle a besoin pour défendre ma profession devant les pouvoirs publics français et européens.”

**Maddie Ran,**  
commerçante à Trousse Chemise